



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 avril 2026**

**Délibération n°2026029**

Date de convocation : 31/03/2026

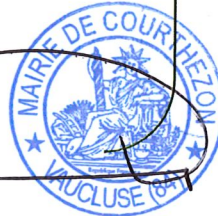
Membres en exercice : 29

Votants : 29

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

*[Signature]*



L'an deux mille vingt six et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION / RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de 4 catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- L'union départementale des associations familiales (UDAF).

Il est proposé de fixer le nombre de membres du conseil d'administration à 16, dont 8 membres issus du conseil municipal, en plus du Président.

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire, après affichage en mairie de 15 jours d'un avis invitant au dépôt des candidatures et sollicitation de l'UDAF.

Après concertation avec M. VALENZUELA, il a été proposé de réaliser une liste commune entre la majorité et la minorité composée des noms suivants :

BONVIN SABINE
COURRIEU SABINE
JULLIEN AUDREY

PEZZOLI FRANCOISE
PICARD CHRISTIANE
VALERIAN BENJAMIN
FENOUIL JEAN PIERRE
MAURIN CEDRIC

Il est procédé au vote à Bulletin Secret.

Monsieur Gabin GIRARD et Monsieur Adrien HOSDEZ sont désignés en tant que scrutateurs.  
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de votes.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 29
- A DEDUIRE :
  - o Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
  - o Bulletins blancs : 0
- NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 29
- MAJORITE ABSOLUE : 15
- Ont obtenu :
  - o La liste commune présentée : 29

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L5211-8,  
Vu le Code de l'action Sociale et des Familles, et plus particulièrement ses articles L123-6, R123-7 et suivants,  
Vu la délibération n°2026012 du 26/03/2026,

Le Conseil Municipal, ayant Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à seize (16) le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
- **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de nomination des représentants de la Société Civile, après affichage d'un avis en mairie et saisine de l'UDAF, au vu des candidatures reçues et au terme du délai légal de 15 jours.
- **INSTALLE** les élus municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration comme suit :

BONVIN SABINE
COURRIEU SABINE
JULLIEN AUDREY
PEZZOLI FRANCOISE
PICARD CHRISTIANE
VALERIAN BENJAMIN
FENOUIL JEAN PIERRE
MAURIN CEDRIC

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2026012 du 26/03/2026

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON




Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.